

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE VIEIL HETRE – ROUILLON

Le site du Vieil Hêtre, d'une superficie initiale d'environ 11 hectares, est classé au Plan Local d'urbanisme communautaire en 1 AU Eco 1 permettant son urbanisation future pour de l'activité économique. Pour permettre son aménagement, Le Mans Métropole a approuvé la création d'un budget annexe dénommé « lotissement du Vieil Hêtre » par délibération du 12 décembre 2018. Depuis, cette date, la collectivité s'est attachée à négocier l'acquisition des terrains et à prospecter pour la cession du foncier à viabiliser. Dans ce cadre, une entreprise déjà présente sur la technopôle Université a manifesté son intérêt pour l'acquisition de l'intégralité du site. Des négociations sont en cours avec elle pour finaliser les conditions de cette cession. Dans le même temps, les études de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation des terrains seront engagées à partir de septembre 2023.

Ainsi, en 2022, seules des acquisitions de terrains ont été réalisées pour un montant de 250 000 €.

Pour assurer le préfinancement de l'opération, le Conseil Communautaire du 24 janvier 2019 a voté le principe d'une avance remboursable du budget principal.

Au 31 décembre 2022, celle-ci s'élève à 250 000 €.

LES RÉSULTATS DE CLÔTURE

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LE VIEIL HETRE - ROUILLON (en euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
60 - Achats et variations des stocks	250 000,00	71 - Variation des stocks	250 000,00
TOTAL	250 000,00	TOTAL	250 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		0,00	
RESULTAT REPORTE N-1			
RESULTAT A REPORTER		0,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
33 - Etudes et prestations	250 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	250 000,00
TOTAL	250 000,00	TOTAL	250 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		0,00	
RESULTAT REPORTE N-1		0,00	
RESULTAT A REPORTER		0,00	

ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Lotissement Le Vieil Hêtre est une opération d'aménagement d'activité industrielle, artisanale et commerciale relevant du domaine privé de la collectivité.

Les opérations sont ainsi portées sur un budget annexe pour en dresser une comptabilité de stocks.

L'instruction comptable M14 précise que la comptabilité des stocks répond à l'obligation de retracer le cycle de production de terrains à aménager destinés à être revendus.

FONCTIONNEMENT

Une dépense réelle de 250 000 € a été réalisée au titre de l'exercice 2022 pour l'acquisition de 6 parcelles représentant au total 17 487 m².

Conformément à l'instruction :

- le résultat de fonctionnement présente un solde à zéro.
- la section de fonctionnement est équilibrée.

INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2022, le Lotissement Le Vieil Hêtre présente un solde à zéro. La section d'investissement est équilibrée par le versement d'une avance remboursable du budget principal de 250 000 €.

VALORISATION DU STOCK

Chaque mouvement comptable de fin d'exercice pour comptabiliser les stocks est d'ordre budgétaire.

Sur ce lotissement, la valeur du stock à fin 2022 est de 250 000 €.



Vu pour être annexé à la délibération n° 21
du Conseil Communautaire du 29 juin 2023
Pour la Directrice Générale empêchée
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation